

GUIDE DE PRÉPARATION DES INDC

CONTRIBUTIONS PRÉVUES
DÉTERMINÉES AU NIVEAU NATIONAL

DEUXIÈME ÉDITION (MAI 2015)



www.cdkn.org

www.ricardo-aea.com

RICARDO-AEA



Climate & Development
Knowledge Network

Deuxième édition (mai 2015)

Cette deuxième édition tient compte des commentaires reçus à propos de la première et de nouvelles informations concernant les petits États insulaires en développement (PEID).

À PROPOS DES AUTEURS

Le présent guide a été rédigé par Emelia Holdaway et Chris Dodwell de Ricardo-AEA, avec les contributions de Kiran Sura et Helen Picot de CDKN.

Pour toute correspondance concernant ce guide, veuillez contacter :

Kiran Sura

Chef du Fonds de plaidoyer pour l'appui aux négociations – CDKN

© CDKN 2015

Photo de couverture ©
Dieter Telemans | Panos Pictures

INTRODUCTION

Ce guide a pour but de faciliter la préparation des Contributions prévues déterminées au niveau national (INDC) par les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a été rédigé à la demande de plusieurs PMA et PEID qui ont exprimé un besoin de conseils pratiques, adaptés à leurs besoins.

Le guide a été élaboré en consultation avec un éventail de parties prenantes, y compris les auteurs de conseils existants sur l'élaboration des INDC, des représentants des PMA et des PEID et des organisations travaillant avec CDKN pour appuyer la préparation des INDC nationales. Il cherche à couvrir le large éventail d'approches envisagées par les PMA et les PEID dans la préparation de leur INDC, en reflétant leurs différentes situations nationales et leur degré varié de capacités, de préparation et d'ambition. Nombre d'éléments abordés ici pourront sans doute s'appliquer aussi à d'autres pays en développement et développés.

Ce guide n'est pas une publication officielle de la CCNUCC et il n'a pas reçu l'aval de celle-ci. Les points de vue exprimés ici sont ceux de CDKN et de Ricardo-AEA sur la base de leur expérience pratique dans le cadre de l'appui à l'élaboration des INDC et ils ne reflètent pas ceux d'un parti ou d'un gouvernement donné. Ce modèle n'a rien d'obligatoire et les Parties devraient adapter ces informations en tant que de besoin à la lumière de leur situation nationale.

L'Appel de Lima pour l'action sur le climat (Décision 1/CP.20)¹ réitérait l'invitation à toutes les Parties d'élaborer et de remettre des INDC en tant que leurs « contributions » à la réalisation de l'objectif ultime de l'Article 2 de la CCNUCC qui est de « *stabiliser... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.* »

Reconnaissant les préoccupations liées à la nature juridique des INDC, la Décision notait également que les dispositions pour la préparation et la remise des INDC étaient « *sans préjudice de la nature juridique et du contenu des contributions prévues déterminées au niveau national des Parties ou de la teneur du protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord et ayant valeur juridique, élaboré aux termes de la Convention et applicable à toutes les Parties* »².

Par ailleurs, la Conférence des Parties de Lima est convenue que des dispositions spéciales s'appliqueraient aux PMA et aux PEID dans la mesure où leurs INDC « *peuvent communiquer des informations sur les stratégies, plans et mesures adoptés en vue d'un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre en accord avec leur situation particulière* »³

1 L'appel de Lima pour l'action sur le climat a été convenu lors de la 20^e Conférence des Parties (COP20) de la CCNUCC en décembre 2014 ; voir www.unfccc.int/files/meetings/lima_dec_2014/application/pdf/auv_cop20_lima_call_for_climate_action.pdf

2 Op. cit.

3 Op. cit.

(bien que les implications exactes d'un tel libellé ne soient pas claires). Cela signifie que si les INDC des pays développés sont tenues de renfermer des engagements absolus ou applicables à l'économie tout entière en matière de réduction des émissions, les PMA peuvent s'inspirer de stratégies, de plans et de projets précis pour formuler leurs contributions et spécifier la composante de la contribution qui serait subordonnée à l'obtention d'un financement international ou d'une autre forme de soutien.

Ce guide se veut être un outil pratique pour aider les PMA et les PEID à préparer leur INDC. Ce faisant, il examine plusieurs problèmes communs auxquels sont confrontés les PMA et les PEID :

- leurs émissions sont faibles d'un point de vue mondial, mais ils peuvent souhaiter prendre des mesures pour adhérer à un développement à faible émission de carbone et mettre leurs investissements à l'épreuve du temps ;
- ils ont un besoin dominant de développement économique et de réduction de la pauvreté, y compris en termes d'amélioration de leur accès à l'énergie ;
- ils ont des capacités limitées pour entreprendre l'analyse requise pour élaborer leur INDC ;
- ils risquent de se heurter à des contraintes dans la mise en œuvre des mesures envisagées dans leur INDC et certaines de leurs actions/niveaux d'ambition seront probablement tributaires ou subordonnés à l'obtention d'un financement par les pays développés ;
- ils figurent parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques et, par conséquent, l'adaptation sera probablement un axe majeur de leurs plans nationaux en matière de climat.

Pourquoi un PMA ou un PEID adopterait-il une approche ambitieuse au moment d'élaborer son INDC ? S'il est vrai que les futures émissions mondiales de gaz à effet de serre seront essentiellement déterminées par les mesures prises par les pays économiquement importants, l'approche adoptée par les PMA et les PEID progressistes sera fondamentale pour la création d'un élan politique à l'aube de la COP de Paris en décembre 2015 et pour faire pression sur ces gouvernements afin qu'ils prennent des mesures ambitieuses. L'adoption d'une position proactive lors de l'élaboration des INDC pourrait déclencher une foule de bénéfices pour les PMA, y compris :

- démontrer que les projets de croissance économique sont compatibles avec une trajectoire de développement à faible émission de carbone et éviter d'être pris au piège par des infrastructures à forte intensité de carbone ;
- mettre en avant les retombées bénéfiques en matière d'adaptation des mesures d'atténuation et les autres retombées tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la qualité de l'air et de la santé, l'accès à l'énergie et la sécurité ;

- capturer les retombées bénéfiques liées à l'atténuation des activités d'adaptation possibles et planifiées ;
- encourager d'autres pays à prendre des mesures analogues, ce qui permettrait d'accroître les ambitions mondiales et de réduire les impacts du climat ; et
- attirer un soutien international sous forme de ressources financières, de renforcement des capacités, de transfert de technologies ou autres.

COMMENT UTILISER CE GUIDE

En l'absence d'un modèle officiel d'INDC de la part de la CCNUCC, ce guide présente un exemple concret montrant comment une INDC préparée par un PMA ou un PEID pourrait être structurée et ses éléments clés. Chaque section renvoie au texte pertinent de l'Appel de Lima pour l'action sur le climat de la CCNUCC, énonce les objectifs visés et propose des sources de données pour remplir le modèle.

Des exemples illustrent le type de contenu et d'explications que les PMA et les PEID pourront inclure dans leur INDC. À noter qu'il s'agit purement d'exemples et que les INDC devraient être adaptées pour refléter la situation particulière du pays. La majeure partie de l'information requise pour renseigner le modèle sera peut-être déjà disponible dans des documents existants (p. ex. les Communications Nationales, les stratégies et plans nationaux et infranationaux en matière de climat, les stratégies sectorielles, etc.). De ce fait, les INDC peuvent être relativement concises et renvoyer, selon les besoins, à d'autres sources de données et d'analyses détaillées publiquement disponibles, y compris les résultats de toute nouvelle analyse éventuelle entreprise durant le processus d'élaboration de l'INDC.

Au moment où ce rapport va sous presse, plusieurs économies majeures et un certain nombre de pays en développement ont déjà remis leur INDC à la CCNUCC (voir ci-dessous l'hyperlien aux pages de la CCNUCC). Si aucune des INDC n'est identique, elles ont des éléments et des formats communs. Le cas échéant, au lieu de recréer une INDC en se servant de ce modèle, les PMA et les PEID peuvent adopter l'un quelconque des formats qu'ils ont utilisés jusqu'à présent et l'adapter en fonction des informations fournies ici.

Ce guide ne fournit pas d'information quant à la manière et au moment propice pour mobiliser les acteurs dans l'élaboration d'une INDC ou dans d'autres processus nationaux, qui sont essentiels à l'obtention d'une adhésion et d'un assentiment politiques. Ces aspects seront abordés de façon détaillée dans d'autres documents d'orientation et dans de prochaines publications de CDKN sur les enseignements à retenir de l'aide apportée à la préparation des INDC dans les pays en développement.

Différentes agences et organisations internationales ont publié des conseils en vue de faciliter la préparation des INDC. Certaines des sources clés sont énumérées ci-dessous et citées dans ce guide.

- **CCNUCC** : Le portail sur les INDC est une centrale de dépôt constamment actualisée où figurent toutes les INDC ayant été remises à la CCNUCC à ce jour. Ce portail renferme des liens à l'Appel de Lima pour l'action sur le climat (Décision 1/CP.20) ainsi que des conseils et sources de soutien pour la préparation des INDC. www.unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php
- **International Partnership on Mitigation and MRV (Monitoring Reporting and Verification)** : en plus de fournir un aperçu du processus de préparation des INDC, le site web du Partenariat propose des liens vers des conseils produits par d'autres organisations, notamment le PNUD, le PNUE, le WRI, MAPS, GIZ et l'OCDE. www.mitigationpartnership.net/indcs-related-documents
- **L'Institut des ressources mondiales (WRI)** : Le WRI produit des ressources, des outils et des recherches pour aider les décideurs, les médias et autres parties prenantes à mieux comprendre les INDC et l'accord sur le climat de 2015. Le WRI a notamment rédigé, en partenariat avec le PNUD, document d'orientation sur les INDC qui facilite la conception et la préparation détaillées des INDC, y compris les composantes relatives à l'atténuation et l'adaptation ainsi que des explications concernant les principes d'équité et d'ambition, en partenariat avec le PNUD. www.wri.org/our-work/topics/indcs

Il existe aussi une foule d'institutions qui surveillent, analysent et assemblent les INDC à mesure de leur soumission, y compris en partenariat avec le PNUD :

- **Climate Action Tracker** : une évaluation scientifique indépendante, qui assure un suivi des engagements en matière de réduction des émissions et des actions des différents pays. Le site web fournit une évaluation actualisée des promesses nationales individuelles, des cibles et des INDC ainsi que des politiques actuellement mises en oeuvre pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. www.climateactiontracker.org
- **New Climate Institute** : financé par la CCNUCC et le PNUD pour suivre les progrès accomplis dans la préparation des INDC des pays à travers le monde et pour faire la synthèse des expériences et des enseignements à retenir de cette préparation. www.newclimate.org/portfolio/experiences-and-lessons-learned-in-the-preparation-of-indcs/

APERÇU DU MODÈLE D'INDC

Contexte national

Cette section fournit le contexte national général de l'INDC, en précisant comment les mesures énoncées dans l'INDC cadreront avec les priorités nationales de développement durable ainsi que les stratégies et plans existants. Elle peut aussi contenir un résumé succinct de l'ensemble de l'INDC.

Atténuation

Contribution

Cette section renferme un résumé de la contribution aux efforts d'atténuation, y compris le type de contribution, le niveau d'ambition et toute condition à laquelle la contribution pourrait être subordonnée. Il convient de noter que les pays pourront souhaiter indiquer un résultat à long terme ainsi qu'un résultat à court terme à l'horizon 2025 ou 2030.

Informations visant à renforcer la clarté, la transparence et la compréhension

Cette section comprend des informations détaillées qui permettent de bien comprendre la contribution et garantissent sa comparabilité avec les autres contributions.

Équitable et ambitieuse

Cette section énonce en quoi la contribution est jugée équitable et ambitieuse à la lumière de la situation particulière du pays et de l'objectif de la Convention énoncé à son Article 2.

Adaptation

Cette section donne aux pays une occasion de mettre en avant leurs mesures d'adaptation actuelles et futures et les synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation, ainsi que le soutien dont ils pourraient avoir besoin pour mettre en œuvre les plans d'adaptation, renforcer les capacités ou amplifier les interventions.

Processus de planification

Cette section donne un aperçu des processus nationaux existants ou planifiés de suivi et d'appui à la mise en œuvre de l'INDC.

Moyens de mise en œuvre

Cette section décrit le soutien international sous forme de financement, de renforcement des capacités, de transfert de technologies ou autres lié à l'INDC ; les informations fournies peuvent aider les partenaires internationaux à mieux comprendre les besoins et à cibler leur soutien.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes et des abréviations	2
1. Contexte national	3
2. Atténuation	6
2.1 Contribution	6
2.2 Informations visant à renforcer la clarté, la transparence et la compréhension	12
2.3 Équitable et ambitieuse	18
3. Adaptation	21
4. Processus de planification	26
5. Moyens de mise en œuvre	28



Liste des acronymes et des abréviations

CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COP20/COP21	20 ^e et 21 ^e Conférences des Parties à la CCNUCC
eq.CO ₂	Équivalent dioxyde de carbone
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH
INDC	<i>Intended Nationally Determined Contribution</i> (Contribution prévue déterminée au niveau national)
LEDS	<i>Low Emission Development Strategies</i> (Stratégie de développement à faibles émissions)
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
MRV	<i>Monitoring, Reporting and Verification</i> (Suivi, notification et vérification)
MSQ	Maintien du statu quo
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation
Parties	Dans ce document, le terme « Parties » fait toujours référence aux Parties à la CCNUCC
PEID	Petits États insulaires en développement
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
WRI	Institut des ressources mondiales

1. Contexte national

Objectif : Cette section fournit le contexte national général de l'INDC, y compris comment les mesures énoncées dans l'INDC cadrent avec les priorités nationales de développement durable ainsi que les stratégies et plans existants. Certains pays ont inséré un résumé de haut niveau de leur INDC dans cette section.

Principales sources de données : Stratégies et/ou plans d'action nationaux en matière de climat ; plans nationaux de développement ; plans nationaux d'adaptation ; évaluations nationales de la vulnérabilité ; Communications Nationales ; rapports biennaux actualisés ; inventaire des gaz à effet de serre ; nouvelle analyse entreprise pour la préparation de l'INDC.

Référence pertinente à la CCNUCC : S/O

1 Modèle concernant le contexte national

Contexte national

Le contexte national du pays X se caractérise par [inclure celles des informations suivantes qui sont applicables] :

- objectifs nationaux de développement, y compris la manière dont le changement climatique et les concepts associés (croissance verte, accès accru à une énergie durable, etc.) ont été pris en compte dans les plans nationaux de développement et autres documents pertinents ;
- priorités nationales, infranationales et sectorielles en matière de climat en termes d'atténuation et d'adaptation, stratégies et plans nationaux et infranationaux, législation nationale ;
- impacts des changements climatiques – répartition de la température, variations annuelles de température, répartition des précipitations, variabilité du climat (tendances, moyennes, extrêmes), phénomènes extrêmes ;
- allocations budgétaires à des activités liées au changement climatique ;
- promesses ou engagements antérieurs ou existants en matière de climat (volontaires ou prescrits par la loi)/ ou mesures prises à ce jour.

Il est probable que les documents existants (tels que ceux énumérés plus haut) esquissent déjà le contexte national. Par conséquent, il sera peut être possible de résumer les points clés de ces documents et d'inviter le lecteur à s'y reporter pour obtenir un complément d'information.

Les pays peuvent envisager de clore cette section par une brève liste à puces résumant la structure générale et la teneur de l'INDC.

L'INDC du pays X se compose des éléments suivants :

- Contribution aux efforts d'atténuation : résumé de l'objectif à long terme, contributions principales, axe sectoriel, etc.
- Composante « adaptation ».
- Plans de mise en œuvre :
 - Processus de planification (p. ex. mise en œuvre des plans nationaux, suivi, notification et vérification (système MRV))⁴
 - Moyens de mise en œuvre, y compris le soutien international requis pour mettre en œuvre l'INDC (p. ex. financement, transfert de technologies, renforcement des capacités).

EXEMPLE
INDICATIF
PMA

Un exemple indicatif est donné ci-dessous.

1 Contexte national

Sans mesures ambitieuses, le coût futur de l'adaptation sera beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Le pays X a donc l'intention de déployer des mesures dans un certain nombre de secteurs de son économie pour réduire ses émissions. Ces mesures d'atténuation sont guidées par une aspiration de développement à long terme qui [insérer ici le principe/ le but/l'aspiration approprié(e)].

En tant que pays vulnérable au changement climatique dont les émissions sont inférieures à XX % des émissions mondiales, l'axe majeur de ces activités portera sur l'augmentation de notre résilience aux impacts du changement climatique. Le changement climatique affecte déjà les moyens d'existence d'une bonne partie de notre population. Si le pays X ne prend pas de mesure, le coût du changement climatique pourrait s'élever à XX % de son PIB.

Ainsi, l'INDC du pays X est guidée par son engagement à suivre une trajectoire de développement à faible intensité en carbone et à forte résilience au climat pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire. Cette INDC est basée sur les stratégies et plans existants du pays X, et notamment [insérer ici la référence à la stratégie nationale en matière de climat/au plan de croissance verte]. Par ailleurs, elle intègre les résultats d'une nouvelle analyse et d'une consultation pour promouvoir les plans existants du pays X, en particulier [insérer ici l'axe des travaux préparatoires de l'INDC].

4 Le système de suivi, notification et vérification (de l'anglais *Monitoring, Reporting and Verification* – MRV) fait référence à un processus qui peut promouvoir une plus grande transparence dans le régime de lutte contre le changement climatique. Le suivi fait référence au suivi des émissions et autres indicateurs afin de surveiller l'action en matière de climat. La notification fait référence à l'établissement et la transmission de données et de résultats aux parties prenantes compétentes. La vérification fait référence à un contrôle de qualité externe portant sur les résultats. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter www.unfccc.int/focus/mitigation/items/7173.php

Le changement climatique pose une menace existentielle aux PEID. Nous avons montré au monde que nous ne sommes pas simplement les victimes du changement climatique, mais que nous souhaitons donner l'exemple et promettre une action ambitieuse en matière de climat telle qu'elle est consacrée dans la Déclaration/l'Initiative X.

En tant que petit État insulaire en développement, le pays X est confronté à des coûts énergétiques très élevés, du fait de notre dépendance envers les combustibles fossiles importés et de notre manque d'aptitude à tirer parti des économies d'échelle. Notre vision d'un avenir où l'énergie soit durable, qui nous oblige donc à réduire notre dépendance envers les importations coûteuses d'énergie fossile, guide l'élaboration de notre INDC. Nous espérons faire de cette vision une réalité principalement grâce à une exploitation sensible des sources d'énergies renouvelables, conjuguée à la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique.

2. Atténuation

2.1 CONTRIBUTION

Objectif : Cette section renferme un résumé de la contribution du pays aux efforts d'atténuation, y compris le type de contribution, le niveau d'ambition et toute condition à laquelle la contribution pourrait être subordonnée. Il convient de noter que les pays pourront souhaiter indiquer un résultat à long terme ainsi qu'une contribution à l'effort d'atténuation à court terme à l'horizon 2025 ou 2030.

Principales sources de données : Stratégies politiques et plans d'action nationaux en matière de climat ; soumissions antérieures à la CCNUCC ; déclarations au Sommet des Nations Unies sur le climat ; mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ; Communications Nationales ; nouvelle analyse réalisée aux fins de l'INDC.

Référence pertinente à la CCNUCC : « ... *la contribution prévue déterminée au niveau national de chaque Partie en vue d'atteindre l'objectif de la Convention tel qu'énoncé en son Article 2 représentera une avancée au-delà de l'engagement actuel de la Partie concernée...* » (Appel de Lima pour l'action sur le climat, Décision 1/CP.20, Paragraphe 10).

« ... *les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement peuvent communiquer des informations sur les stratégies, plans et mesures adoptés en vue d'un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre en accord avec leur situation particulière dans le contexte des contributions prévues déterminées au niveau national...* » (Appel de Lima pour l'action sur le climat, Décision 1/CP.20, Paragraphe 11).

Une décision clé dans l'élaboration d'une INDC concerne la forme et la couverture de la contribution⁵. Ainsi, une contribution pourrait :

- faire référence soit à des **mesures** d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (p. ex. des MAAN, des stratégies, politiques et projets sectoriels) ou à des **résultats** de l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (p. ex. des réductions des émissions relatives à une année de référence historique ou des projections d'émissions futures, ou encore

5 La Section 2 du document de l'International Partnership on Mitigation and Monitoring Reporting and Verification intitulé « Conduite du processus pour les contributions prévues déterminées au niveau national » sur mandat de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH donne des exemples de formats et de types possibles de contributions : www.mitigationpartnership.net/sites/default/files/ipmm_2014_conduite_du_processus_0.pdf

- des réductions de l'intensité des émissions) – ou une **combinaison** des deux⁶.
- couvrir l'**économie tout entière ou seulement un ou des secteurs précis**.

Les sections ci-dessous proposent des modèles pour présenter une contribution fondée sur les mesures et une contribution fondée sur les résultats. Des exemples indicatifs sont fournis pour les deux. À noter qu'il est aussi possible que la contribution conjugue une contribution fondée sur les mesures et une contribution fondée sur les résultats, c.-à-d. qu'elle fournisse des résultats portant sur la réduction des émissions pour un secteur ou l'économie tout entière, ainsi que les mesures qui seront mises en œuvre pour atteindre ces réductions. Par ailleurs, certaines composantes de la contribution peuvent être subordonnées à l'obtention d'un soutien international.

Parmi les facteurs qui influenceront le format de la contribution, on peut citer :

- **Des engagements, des buts ou des activités existants (aux niveaux national ou infranational) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.** En veillant à ce que le format de l'INDC soit compatible avec les types d'activités, buts ou engagements existants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, on pourrait aider à rationaliser les processus nationaux de suivi, notification et vérification et à réduire le temps requis pour obtenir la validation de l'INDC au niveau national ;
- **La vision et les aspirations du pays pour s'attaquer au changement climatique.** Le pays pourra décider de définir une INDC qui est plus ambitieuse que les activités/buts/engagements précédents, auquel cas un nouveau format sera requis pour l'INDC ;
- **Le degré existant d'atténuation du changement climatique disponible** (p. ex. les émissions historiques, actuelles et projetées, le potentiel d'atténuation des politiques ou projets existants). Le format des données sur le potentiel d'atténuation disponible peut dicter le format sélectionné pour l'INDC, p. ex. si les données quantitatives sont limitées, le pays pourra préférer une contribution fondée sur les activités plutôt qu'une contribution fondée sur les objectifs ;
- **Les niveaux de soutien et d'engagement des parties prenantes.** Ce point vaut surtout pour les secteurs clés pertinents de l'INDC (p. ex. ceux qui présentent le potentiel le plus élevé de réduction des émissions).

Les pays souhaiteront peut-être inclure les retombées bénéfiques pour l'atténuation de leurs programmes d'adaptation au changement climatique

⁶ Le Chapitre 4 du guide du WRI et du PNUD intitulé *Designing and Preparing Intended Nationally Determined Contributions* donne un complément d'information concernant les contributions basées sur les mesures et celles basées sur les résultats : www.wri.org/publication/designing-and-preparing-INDCs

dans le cadre de leur contribution aux efforts d'atténuation. Si un pays souhaite inclure ces bénéfices dans sa contribution fondée sur les objectifs, des étapes importantes de ce processus pourront inclure l'examen des mesures d'adaptation afin d'identifier celles qui présentent des retombées bénéfiques pour l'atténuation (p. ex. boisement, reboisement, agroforesterie, énergies renouvelables hors réseau, agriculture adaptée au climat) et de définir une méthodologie de comptabilisation des émissions qui évite le double comptage des émissions provenant des activités d'atténuation.

2.1.1 Modèle pour une contribution fondée sur les mesures

Contribution fondée sur les mesures

Le pays X entend réduire ses émissions d'équivalent CO₂ en mettant en œuvre les activités suivantes :

Nom de l'activité	Description de l'activité	Objectifs de l'activité	Réductions d'émissions escomptées
Titre succinct pour l'activité	Description sommaire de l'activité, y compris : <ul style="list-style-type: none"> le type d'activité (p. ex. lois, instruments économiques ou mécanismes financiers, réglementations ou normes, autres instruments de politiques générales, projets, MAAN, etc.) ; un aperçu des mesures spécifiques que nécessitera l'activité ; inviter à consulter d'autres documents pour obtenir un complément d'information ; si l'activité est ou sera mise en œuvre de façon unilatérale – ou si elle sera subordonnée à un soutien international. 	Les objectifs peuvent être quantitatifs (p. ex. réductions en millions de tonnes d'équivalent CO ₂ , mégawatts d'une technologie à énergie renouvelable installée, etc.) et /ou qualitatifs (p. ex. retrait des obstacles financiers, accroissement de l'énergie renouvelable, etc.). Qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs, les objectifs devraient être formulés de manière à être SMART (Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes, limités dans le Temps).	Indiquer l'impact attendu que l'activité exercera sur les réductions d'émissions durant la période considérée pour la mise en œuvre de l'INDC (p. ex. XX millions de tonnes eq.CO ₂ d'ici à XX année)

Les pays souhaiteront peut-être déclarer le total cumulé estimatif d'émissions évitées ou de réductions d'émissions qui découlera des activités ci-dessus dans une année donnée (p. ex. 2030), pour appuyer l'agrégat à l'échelle internationale des réductions d'émissions au niveau national contribuant aux efforts mondiaux visant à limiter le changement climatique.

Les pays souhaiteront peut-être aussi expliquer comment les activités ci-dessus ont été sélectionnées pour inclusion dans l'INDC. Ainsi, on pourra inclure les arguments ayant justifié de donner la priorité :

- aux mesures qui correspondent le mieux aux priorités nationales de développement ;
- au niveau de réductions des émissions attendu de l'activité ; et
- aux synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation, en particulier par l'inclusion d'activités d'adaptation présentant des retombées bénéfiques notables en termes d'atténuation.

Un exemple indicatif d'une contribution fondée sur les mesures est donné ci-dessous et couvre une foule de secteurs (p. ex. énergie, foresterie, agriculture). Parmi les facteurs clés de l'identification du ou des secteur(s) à retenir pour l'INDC pourraient figurer :

- part du secteur dans les émissions nationales de gaz à effet de serre et mesures d'atténuation actuelles ;
- facilité de mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, rapport coût-efficacité des opportunités de réduction ; identification de mesures à effet rapide ;
- disponibilité des données ;
- retombées bénéfiques des mesures d'atténuation prises par le secteur, y compris en termes d'adaptation, de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la qualité de l'air et de la santé, d'accès à l'énergie et de sécurité.

S'il n'y a aucune obligation d'inclure des informations relatives au raisonnement à l'origine du choix des secteurs ou des mesures retenus dans l'INDC, il peut se révéler utile d'inclure des informations sur certains des points ci-dessus, notamment les retombées bénéfiques, afin d'acquiescer un soutien national à large base en faveur de la contribution proposée à l'atténuation.

Ci-dessous figure un exemple indicatif d'une section 2.1.1 dûment remplie.

EXEMPLE
INDICATIF

2.1.1 Contribution fondée sur les mesures

Le pays X entend réduire ses émissions d'équivalent CO₂ en mettant en œuvre les activités suivantes. On s'attend à ce que l'impact cumulé de ces activités soit de X millions de tonnes de eq.CO₂ d'ici à 2025 et de X millions de tonnes de eq.CO₂ d'ici à 2030.

Nom de l'activité	Description de l'activité	Objectifs de l'activité	Réductions estimatives des émissions de gaz à effet de serre
Plan cadre en matière d'énergies renouvelables	La production existante d'énergie à base de charbon et de diesel sera remplacée par des centrales hydroélectriques, photovoltaïques et à énergie éolienne.	80 % d'énergie renouvelable d'ici à 2025.	XXX Mt eq.CO ₂
MAAN géothermique	Étude de faisabilité pour un site géothermique ABC ; un financement a été identifié et des accords avec des bailleurs de fonds sont en place. Pour un complément d'information, voir (lien à des informations en ligne).	Projet géothermique de 100 MW qui devrait être opérationnel d'ici à 2020.	XXX Mt eq.CO ₂

<i>Programme d'amélioration des moyens d'existence en zones rurales (IRLP)</i>	<i>Ce programme de résilience au climat comprend l'expansion de petites centrales hydroélectriques pour fournir de l'électricité à des communautés et des entreprises en zones rurales, en remplaçant la production d'électricité hors réseau à base de diesel. 20 % du financement de ce programme proviendra de ressources intérieures. Pour un complément d'information, voir (lien à des informations en ligne).</i>	<i>Les objectifs clés ont trait à l'amélioration des moyens d'existence en zones rurales ; toutefois, il y aura des retombées bénéfiques en termes d'atténuation de l'ordre de XX Mt eq.CO₂ d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre de centrales hydroélectriques d'une capacité d'environ 5 MW.</i>	<i>XXX Mt eq.CO₂</i>
<i>Stratégie pour une économie verte</i>	<i>Mesures au titre de la stratégie pour une économie verte, y compris énergies renouvelables, restauration des forêts sur les terres dégradées et normes de carburant à bas carbone. Un soutien international sera requis pour étoffer ces mesures et les mettre en œuvre. Pour un complément d'information, voir (lien à des informations en ligne).</i>	<i>Exécution de la stratégie pour une économie verte en veillant à ce que le pays X entreprenne une transition exemplaire compatible avec le climat vers un statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030.</i>	<i>XXX Mt eq.CO₂</i>
<i>Stratégie de gestion des déchets</i>	<i>La stratégie de gestion des déchets, qui sera formulée d'ici à 2015, sera axée sur des réductions des émissions de méthane grâce à une amélioration de la gestion des déchets par les décharges.</i>	<i>Formation du personnel de toutes les décharges à la stratégie de gestion des déchets d'ici à au fin de 2016. Procédure améliorée de gestion des déchets en accord avec la stratégie de gestion des déchets mise en œuvre dans toutes les décharges d'ici à au fin de 2017. Audits biannuels périodiques et établissement de rapports sur les procédures de gestion des déchets à partir de 2017.</i>	<i>XXX Mt eq.CO₂</i>
<i>Stratégie nationale REDD+</i>	<i>Réduction de la déforestation à des fins commerciales, accroissement de l'aménagement forestier communautaire et mise en valeur des bénéfices non carbone des forêts, tels que les moyens d'existence tributaires des forêts.</i>	<i>Déforestation réduite, accroissement de la résilience locale, incitations à la conservation des forêts grâce à des moyens d'existence locaux améliorés et autres activités économiques.</i>	<i>XXX Mt eq.CO₂</i>

2.1.2 Modèle pour une contribution fondée sur les résultats

Contribution fondée sur les résultats

Le pays X entend réduire ses émissions d'équivalent CO₂ en mettant en œuvre les activités suivantes :

Contribution inconditionnelle – contribution qui suppose uniquement une mesure unilatérale (pas de soutien international supplémentaire)

Résumer brièvement vos résultats en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'année durant laquelle vous espérez les atteindre (choisir entre un résultat exprimé en émissions pour une année de référence, à niveau fixe, par rapport à une intensité de référence ou un scénario de référence).

Le résultat peut s'appliquer à l'économie tout entière ou à certains secteurs particuliers uniquement. Par ailleurs, l'objectif peut être présenté dans une fourchette pour tenir compte de l'incertitude associée aux calculs.

Contribution conditionnelle – contribution qui suppose à la fois une mesure unilatérale et un soutien international

Résumer brièvement vos résultats en termes de réductions des émissions de gaz à effet de serre et l'année durant laquelle vous espérez les atteindre (choisir entre un résultat exprimé en émissions pour une année de référence, à niveau fixe, par rapport à une intensité de référence ou un scénario de référence).

Le résultat peut s'appliquer à l'économie tout entière ou à certains secteurs particuliers uniquement. Par ailleurs, l'objectif peut être présenté dans une fourchette pour tenir compte de l'incertitude associée aux calculs.

Les pays souhaiteront peut-être indiquer un résultat à long terme (p. ex. à l'horizon 2050) ainsi qu'un résultat à court terme (p. ex. à l'horizon 2025 ou 2030).

Plusieurs formes de contributions fondées sur les résultats peuvent être envisagées⁷, y compris :

- résultats des émissions de gaz à effet de serre pour une année de référence – réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une année de référence historique (p. ex. UE : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 %+ d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990) ;
- résultat à niveau fixe – une réduction des émissions de gaz à effet de serre à un niveau absolu, fixe (p. ex. Costa Rica : neutralité carbone d'ici à 2021) ;
- résultats de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre pour une année de référence – réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une année de référence historique (p. ex. Chine : réduction de 40 à 45 % des GES en termes d'intensité carbone par unité de Produit intérieur brut d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 2005) ;
- résultat du scénario de l'année de référence – réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux émissions projetées dans l'avenir (p. ex. Afrique du Sud : réduction de 34 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au maintien du statu quo (MSQ) d'ici à 2020).

Un exemple indicatif d'une contribution fondée sur les résultats est donné ci-dessous.

⁷ Les différences entre ces types de contributions et leur adéquation en fonction des divers contextes sont décrites en détail dans le guide du WRI et du PNUD intitulé *Designing and Preparing Intended Nationally Determined Contributions* : www.wri.org/publication/designing-and-preparing-INDCs

2.1.2 Contribution fondée sur les résultats

Le pays X entend réduire ses émissions d'équivalent CO₂ de la manière suivante :

Contribution inconditionnelle	Réduction de XX % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de maintien du statu quo d'ici à 2030.
Contribution conditionnelle	Réduction de XX % + YY % des émissions de gaz à effet de serre par rapport au scénario de maintien du statu quo d'ici à 2030.

2.2 INFORMATIONS VISANT À RENFORCER LA CLARTÉ, LA TRANSPARENCE ET LA COMPRÉHENSION

Objectif : Cette section comprend des informations détaillées qui permettent de bien comprendre la contribution au niveau international et garantissent sa comparabilité avec les autres contributions.

Parmi les principales sources de données pourraient figurer : les rapports biennaux actualisés ; les Communications Nationales ; l'inventaire national des gaz à effet de serre ; les évaluations nationales des mesures d'atténuation ; les documents de projet du Mécanisme de développement propre (MDP) ; les MAAN ; les stratégies ou plans d'action nationaux ou sectoriels en matière de climat ; de nouvelles analyses entreprises dans le cadre du processus INDC.

Référence pertinente à la CCNUCC : « ... les informations à fournir par les Parties qui font part de leur contribution prévue déterminée au niveau national, afin de renforcer la clarté, la transparence et la compréhension, peuvent notamment inclure, entre autres et le cas échéant, des informations quantifiables sur le point de référence (y compris, le cas échéant, une année de référence), les calendriers et/ou les périodes de mise en œuvre, le champ d'application et la portée... les hypothèses et les approches méthodologiques, y compris celles utilisées pour estimer et comptabiliser les émissions et, le cas échéant les absorptions, anthropiques de gaz à effet de serre » (Appel de Lima pour l'action sur le climat ; Décision 1/CP.20, Paragraphe 14).

L'information à fournir dans cette section du guide variera en fonction du type et de la forme de la contribution comprise dans l'INDC. Le premier tableau détaille les informations qui devraient, dans la mesure du possible, être fournies pour tous les types de contributions, en tenant compte des informations stipulées dans l'Appel de Lima pour l'action sur

le climat : calendriers/périodes de mise en œuvre, champ d'application et portée, hypothèses et approches méthodologiques. L'Appel de Lima pour l'action sur le climat stipule également que des informations quantifiables sur le point de référence pour la contribution (y compris, le cas échéant, une année de référence) devraient être fournies – les deuxième et troisième tableaux se concentrent sur cet aspect, le deuxième tableau étant applicable aux contributions fondées sur des mesures et le troisième valant pour des contributions fondées sur les résultats.

Les pays peuvent aussi fournir des informations supplémentaires concernant leur contribution, c.-à-d. qu'ils peuvent aller au-delà des informations demandées par l'Appel de Lima pour l'action sur le climat, en donnant par exemple :

- champ d'application et portée : % des émissions nationales couvertes par la contribution ;
- total des émissions attendues pour l'année cible ;
- année durant laquelle on s'attend à ce que les émissions atteignent leur plus haut niveau et niveau en question ;
- tendances historiques des émissions et absorptions de gaz à effet de serre ;
- incertitudes ou analyses de sensibilité liées à la contribution.

2.2.1 Modèle de présentation des informations pour toutes les contributions

Le tableau ci-dessous détaille les informations qui devraient être fournies pour toutes les contributions.⁸ À noter que pour les contributions fondées sur les mesures, lorsque les contributions englobent plus d'une mesure, le tableau devra être complété pour chacune des mesures principales. Un exemple indicatif de la manière de faire pour une contribution fondée sur les mesures est donné plus bas.

Informations visant à renforcer la clarté, la transparence et la compréhension (applicable à toutes les contributions)	
Calendriers et/ou périodes de mise en œuvre	
Calendrier de mise en œuvre	Préciser l'année durant laquelle la contribution commencera et celle où elle prendra fin.
Champ d'application et portée	
Gaz à effet de serre compris dans la contribution	Dioxyde de carbone (CO ₂), méthane (CH ₄), oxyde nitreux (N ₂ O), hydrofluorocarbures (HFC), composés perfluorés (PFC), hexafluorure de soufre (SF ₆), trifluorure d'azote (NF ₃) [supprimer les gaz non applicables].

⁸ Le tableau de cette section bénéficie de l'éclairage d'un certain nombre de sources, y compris l'Appel de Lima pour l'action sur le climat et les INDC soumis à la date de parution du présent guide, ainsi que les travaux de l'International Partnership on Mitigation and MRV, www.mitigationpartnership.net/indcs-related-documents et du WRI, www.wri.org/our-work/topics/indcs

Secteurs/sources couverts par la contribution

Dresser la liste des secteurs/sources applicables sur la base des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre⁹ ; et les secteurs/sources éventuels ayant été exclus de la contribution.

Étendues géographiques couvertes par la contribution

Si tous les territoires nationaux sont inclus, il convient de le préciser, sinon stipuler les étendues géographiques qui ont été exclues.

Hypothèses et approches méthodologiques**Méthodologie pour la comptabilisation des émissions**

Faire référence aux méthodologies qui sont employées pour comptabiliser les émissions, p. ex. les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Potentiels de réchauffement de la planète

Faire référence au document qui stipule les potentiels de réchauffement de la planète ou bien faire référence directement au potentiel de réchauffement climatique qui a été employé, p. ex. une période de 100 ans conformément au 4^e rapport d'évaluation du GIEC.

Approche concernant les émissions relatives à l'affectation des terres, les changements d'affectation et la foresterie

Indiquer si les émissions (ou les émissions nettes)¹⁰ associées à l'affectation des terres, les changements d'affectation et la foresterie sont tous compris dans la contribution. Dans l'affirmative, préciser les catégories et les activités comprises, ainsi que l'approche méthodologique employée pour l'estimation des émissions¹¹. Si l'approche permettant d'inclure les émissions dues à l'affectation des terres, les changements d'affectation et la foresterie n'a pas encore été définie, il convient de le signaler clairement, de préférence en indiquant dans quel délai on espère régler cette question.

Contribution nette des mécanismes internationaux fondés sur le marché

Indiquer si des mécanismes internationaux de marché seront employés pour honorer la contribution. Dans l'affirmative, il convient de donner des informations concernant les éléments ci-dessous, dans la mesure du possible :

- quelle proportion des réductions d'émissions devant être atteintes par la contribution sera honorée par des mécanismes de marché (p. ex. % ou Mt eq.CO₂ de la contribution) ;
- quel type de mécanismes envisage-t-on d'employer (p. ex. unités du Mécanisme de développement propre (MDP), unités du Mécanisme bilatéral de crédit (JCM), unités de conformité des dispositifs d'échange des émissions, REDD+, etc.) ;

9 Voir www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/index.html

10 À la différence des autres secteurs d'un inventaire des GES, l'affectation des terres peut faire office de puits de CO₂ ou être une source de GES – la somme de ces absorptions et de ces émissions est appelée émissions nettes. Pour obtenir un complément d'information, voir la Section 1.2 du Volume 4 des Lignes directrices de 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : www.ipcc-nggip.iges.or.jp/public/2006gl/french/vol4.html

11 Lorsque c'est possible, il convient de fournir des informations concernant a) les activités et les catégories d'affectation des terres ayant été incluses ; b) la ventilation des émissions nettes en émissions de CO₂ et autres GES, et les absorptions de CO₂ ; c) les approches méthodologiques ayant été employées pour l'estimation des GES (p. ex. les Lignes directrices 2006 du GIEC).

- quelles séries historiques d'unités seront employées (p. ex. uniquement celles ayant trait au calendrier de mise en œuvre de la contribution) ;
- comme va-t-on éviter le double comptage de ces mécanismes (p. ex. s'ils sont employés par deux pays ou deux institutions).

2.2.2 Modèle de présentation des informations sur le point de référence pour une contribution fondée sur les mesures

Le tableau ci-dessous détaille les informations qui devraient être fournies pour les contributions fondées sur les mesures concernant le point de référence. Lorsque la contribution comprend plus d'une mesure, le tableau devra être complété pour chacune des mesures principales. Un exemple indicatif de la manière de faire pour une contribution fondée sur les mesures est donné plus bas.

Informations quantifiables sur le point de référence (pour les contributions fondées sur les mesures)

Point de référence	
Année de référence	Indiquer l'année de référence de l'activité
Méthodologie pour évaluer les émissions pour l'année de référence et les émissions futures escomptées	Faire référence aux documents qui fournissent la méthodologie pour calculer les émissions au titre de l'année de référence et pour projeter ou évaluer les émissions futures.
Réductions d'émissions escomptées	Indiquer l'impact attendu que l'activité aura sur les réductions d'émissions durant la période considérée pour la mise en œuvre de l'INDC (p. ex. XX millions de tonnes eq.CO ₂).

2.2.3 Modèle de présentation des informations sur le point de référence pour une contribution fondée sur les résultats

Le tableau ci-dessous détaille les informations qui devraient être fournies pour les contributions fondées sur les résultats concernant le point de référence. Il convient de noter qu'il n'est pas nécessaire de remplir toutes les sections du tableau – il suffit de remplir celles qui ont trait au type de contribution fondée sur les résultats comprise dans l'INDC.

Informations quantifiables sur le point de référence (pour les contributions fondées sur les résultats)

Point de référence – Contribution fondée sur les résultats dont les résultats sont exprimés en émissions pour une année de référence (supprimer si cette mention n'est pas applicable)

Année de référence Indiquer l'année de référence de la contribution.

Émissions pour l'année de référence Indiquer les émissions pour l'année de référence (p. ex. XX Mt eq.CO₂).

Méthodologie pour évaluer les émissions pour l'année de référence Faire référence aux documents qui fournissent la méthodologie pour le calcul des émissions pour l'année de référence.

Point de référence – Contribution fondée sur les résultats dont les résultats sont exprimés en niveau fixe (supprimer si cette mention n'est pas applicable)

Année de référence Préciser que, par définition, un objectif à niveau fixe n'a pas d'année de référence, mais envisager de fournir un complément d'information sur la définition de l'objectif de niveau fixe.

Point de référence – Contribution fondée sur les résultats dont les résultats sont exprimés par rapport à un scénario de référence (supprimer si cette mention n'est pas applicable)

Émissions durant l'année cible en cas de maintien du statu quo Indiquer les émissions durant l'année cible en cas de maintien du statu quo (c.-à-d. XXX Mt eq.CO₂).

Méthodologie de projection des émissions du scénario de référence Indiquer si le scénario de référence est fixe ou dynamique et renvoyer aux documents qui fournissent des renseignements complémentaires concernant la méthodologie de projection des émissions du scénario de référence.

Méthodologie de projection pour les scénarios bas carbone Faire référence aux documents qui fournissent la méthodologie de calcul des projections d'émissions pour les scénarios bas carbone.

Point de référence – Contribution fondée sur les résultats dont les résultats sont exprimés par rapport à un scénario de référence (supprimer si cette mention n'est pas applicable)

Année de référence Indiquer l'année de référence et les émissions pour l'année de référence (p. ex. XX Mt eq.CO₂).

Intensité des émissions pour l'année de référence Indiquer l'intensité des émissions pour l'année de référence (p. ex. XX Mt eq.CO₂/PIB, XX Mt eq.CO₂/habitant).

Méthodologie pour évaluer l'intensité des émissions pour l'année de référence Faire référence aux documents qui fournissent la méthodologie de calcul de l'intensité des émissions pour l'année de référence.

Méthodologie concernant les facteurs d'intensité des émissions pour l'année de référence et les projections Faire référence aux documents qui fournissent la méthodologie concernant les facteurs d'intensité des émissions pour l'année de référence et les projections (p. ex. PIB, démographie) ainsi que la façon dont ces facteurs sont censés croître au fil du temps, y compris les tendances historiques. À noter qu'il suffit de donner une explication pour les facteurs d'intensité des émissions qui sont expressément inclus dans la contribution.

Ci-dessous figure un exemple indicatif d'une section 2.2 dûment remplie pour une contribution fondée sur les mesures. Les INDC soumises à la CCNUCC jusqu'ici peuvent fournir des exemples supplémentaires utiles montrant comment il est possible de compléter cette section du modèle : voir www.unfccc.int/focus/indc_portal/items/8766.php

2.2 Contribution fondée sur les mesures

Afin de renforcer la clarté, la transparence et la compréhension, des informations détaillées concernant le Plan cadre sur les énergies renouvelables sont fournies ci-dessous.¹²

Action	Plan cadre sur les énergies renouvelables – 80 % de la production existante d'énergie sera remplacée par des centrales hydroélectriques, photovoltaïques et à énergie éolienne d'ici à 2025.
Calendriers et/ou périodes de mise en œuvre	
Calendrier de mise en œuvre	2012–2025.
Champ d'application et portée	
Gaz à effet de serre compris dans la contribution	Dioxyde de carbone (CO ₂).
Secteurs/sources couverts par la contribution	Industries énergétiques (code de source : 1A1) ; Industries manufacturières et construction (code de source : 1A2) ; Autres secteurs (1A4). Tous les codes de source sont tirés des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.
Étendues géographiques couvertes par la contribution	Tous les territoires nationaux.
Hypothèses et approches méthodologiques	
Méthodologie pour la comptabilisation des émissions	La méthodologie pour la comptabilisation des émissions est fournie à l'Annexe B du Plan cadre sur les énergies renouvelables [lien à la référence en ligne] ; la méthodologie est compatible avec la Norme de politique et d'action du WRI ¹² .
Potentiels de réchauffement de la planète (GWP)	Sans objet puisque le Plan cadre se concentre uniquement sur le CO ₂ (GWP de 1).
Approche concernant les émissions relatives à l'affectation des terres, les changements d'affectation et la foresterie	Sans objet puisque le Plan cadre ne considère pas la biomasse ou les biocarburants ; les émissions liées à l'affectation des terres, les changements d'affectation et la foresterie ne sont donc pas incluses dans le Plan cadre sur les énergies renouvelables.
Contribution nette des mécanismes internationaux fondés sur le marché	Aucun mécanisme international de marché ne sera employé pour honorer la contribution.
Point de référence	
Année de référence	2012.
Méthodologie pour évaluer les émissions pour l'année de référence et les émissions futures escomptées	La méthodologie pour évaluer les émissions pour l'année de référence et les émissions futures escomptées est fournie à l'Annexe B du Plan cadre sur les énergies renouvelable [lien à la référence en ligne] ; cette annexe comprend l'intensité des émissions actuelles du réseau électrique, l'intensité des émissions futures en cas de maintien du statu quo du réseau électrique (c.-à-d. en l'absence de Plan cadre), ainsi que des hypothèses clés telles que les hausses attendues en termes

12 Norme de politique et d'action du WRI dans le cadre du Protocole sur les gaz à effet de serre, www.wri.org/publication/policy-and-action-standard

2.3 ÉQUITABLE ET AMBITIEUSE

Objectif : Cette section énonce en quoi la contribution est jugée équitable et ambitieuse à la lumière de la situation particulière du pays et de l'objectif de la Convention énoncé à son Article 2 : *stabiliser ... les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.*

Parmi les principales sources de données pourraient figurer : les informations liées à la situation nationale (telles que présentées à la section 1, p. ex. Communications Nationales, rapports biennaux actualisés, projections d'émissions nationales de gaz à effet de serre, statistiques nationales) ; les paramètres ayant trait à l'équité et à la répartition des efforts (ceux-ci varieront en fonction du type de paramètres choisis, mais pourraient inclure des données et des hypothèses relatives à la croissance démographique, aux scénarios d'émissions, à la production par différents secteurs, à l'augmentation du PIB, aux trajectoires des émissions mondiales, etc.) ; toutes les études entreprises sur l'équité et les paramètres associés.

Référence pertinente à la CCNUCC : «... les informations à fournir par les Parties qui font part de leur contribution prévue déterminée au niveau national, afin de renforcer la clarté, la transparence et la compréhension, peuvent notamment inclure, entre autres et le cas échéant, ... la raison pour laquelle la Partie concernée considère que sa contribution prévue déterminée au niveau national est équitable et ambitieuse, à la lumière de sa situation nationale et la manière dont elle contribue à la réalisation de l'objectif de la Convention tel qu'énoncé en son Article 2. » (Appel de Lima pour l'action sur le climat ; Décision 1/CP.20, Paragraphe 14).

Veillez noter que les définitions et les paramètres de mesure officiels pour l'équité et l'ambition n'ont pas encore été convenus. En général, l'équité exige une comparaison des émissions et des contributions avec d'autres pays ; l'ambition fait référence à la relation entre ce qu'un pays pourrait faire et ce qu'il propose de faire.

2.3 Modèle de présentation des données pour l'équité et l'ambition

Équité et ambition

Pour décrire en quoi une contribution est équitable et ambitieuse, les pays peuvent envisager d'avancer les arguments suivants :

Équité – les paramètres de mesure suivants peuvent être pris en compte pour expliquer « l'équité » dans la répartition des efforts de lutte contre le changement climatique :

- responsabilité historique
- potentiel d'atténuation
- émissions par habitant
- capacités (p. ex. PIB/habitant), etc.

Ambition – les considérations suivantes peuvent être utiles lorsqu'on aborde le niveau d'ambition d'une contribution :

- Situation particulière du pays : tendances des émissions, tendances économiques (p. ex. PIB), tendances démographiques, politiques d'atténuation existantes et soutien associé à la lutte contre le changement climatique, etc.
- Potentiel d'atténuation¹³ (et ses coûts associés) au niveau national et la mesure dans laquelle ce potentiel est exploité par la contribution¹⁴ ainsi que les activités d'atténuation déjà mises en œuvre/planifiées
- Capacités – les capacités peuvent comprendre à la fois les contraintes et les opportunités en matière de développement, les capacités économiques, sociales et environnementales
- La mesure dans laquelle la contribution promeut le changement transformationnel (par opposition au changement graduel).

Il se peut que les documents existants (tels que ceux énumérés plus haut) fournissent déjà les données et les hypothèses retenues pour les paramètres évoqués ici. Par conséquent, il sera peut être possible de résumer les points clés de ces documents et d'inviter le lecteur à s'y reporter pour obtenir un complément d'information.

Ci-dessous figure un exemple d'une section 2.3 dûment remplie.

2.3 Équitable et ambitieuse

EXEMPLE
INDICATIF
PMA

Le pays X est un pays moins avancé dont les émissions sont inférieures à XX % des émissions mondiales et ses émissions nettes par habitant se montent à XX tonnes d'équivalent CO₂ (à rapprocher de la moyenne mondiale de XX tonnes d'équivalent CO₂). Toutefois, le pays X reconnaît que, pour satisfaire à l'objectif de 2 degrés, tous les pays auront besoin de prendre des mesures d'atténuation. L'approche du pays X a été impulsée par l'objectif à long terme selon lequel d'ici à 2050 tous les pays devraient converger vers un niveau d'émissions par habitant de 2 tonnes

13 Le potentiel d'atténuation et les coûts doivent toujours être exprimés par rapport à un point dans le temps, p. ex. 2030, car ces deux éléments varieront au fil du temps à mesure que le potentiel d'atténuation est mis en œuvre et que les coûts évoluent.

14 Selon la forme de la contribution, d'autres considérations pourront inclure une comparaison entre le scénario de maintien du statu quo (MSQ) ou les indicateurs de décarbonisation, comme l'intensité carbone de la production d'électricité (tonnes eq.CO₂/MWh générée), des transports (tonnes eq.CO₂/km parcouru ou tkm) ou encore de la production (tonne eq.CO₂/tonne d'acier produite ou tonne de ciment produite).

d'équivalent CO₂. Par la suite, l'approche du pays X s'efforce d'éviter une augmentation des émissions par habitant au-delà de ce niveau, tout en poursuivant ses objectifs de développement.

En tant que PMA et sachant qu'il compte pour une modeste proportion des émissions mondiales de gaz à effet de serre passées et présentes, le pays X met donc en avant des mesures qui sont compatibles avec une trajectoire de développement bas carbone qui, pour être pleinement mise en œuvre, nécessitera un soutien international supplémentaire sous forme de financement, de transferts de technologie et de renforcement des capacités. Le pays X fournira aussi une contribution pertinente en ce qui concerne les ressources financières nationales, le temps du personnel et l'intégration robuste d'activités de développement et d'atténuation.

En choisissant les mesures énoncées plus haut, le pays X a donné la priorité à celles qui cadrent avec les priorités de croissance énoncées dans ses plans nationaux de développement. Par ailleurs, le pays X a capturé les synergies entre les mesures d'atténuation et d'adaptation, non seulement en donnant la priorité aux activités d'adaptation présentant des retombées bénéfiques notables en termes d'atténuation mais aussi en cherchant à réduire au minimum l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille de mesures d'adaptation.

EXEMPLE
INDICATIF
PEID

En tant que petit État insulaire en développement, notre taille et le stade de notre développement économique déterminent notre potentiel d'atténuation et donc notre contribution. Toutefois, nous aspirons à transformer nos secteurs à haute intensité carbone, à savoir l'énergie et le transport, et c'est ce qui a guidé le niveau de notre ambition. Bien que nous ne comptions que pour X % des émissions mondiales, nous sommes résolument décidés à atteindre une cible de X % de réduction de nos émissions d'ici à 20XX, par rapport au niveau de [insérer l'année].

3. Adaptation

Objectif : Cette section donne aux pays une occasion de décrire brièvement leurs mesures d'adaptation actuelles et futures. Pour beaucoup de pays, l'adaptation au changement climatique, intégrée dans un développement résilient au climat, est indissociable de leur développement économique global. L'INDC donne l'occasion à ces pays de mettre en avant leurs activités d'adaptation actuelles, y compris les pratiques et outils susceptibles d'être transférés, et le soutien dont ils pourraient avoir besoin pour mettre en œuvre leurs plans d'adaptation, renforcer leurs capacités ou amplifier leurs interventions. Elle fournit aussi une façon de permettre aux pays de démontrer les progrès accomplis avec ces plans grâce au suivi ultérieur des activités.

Parmi les principales sources de données pourraient figurer : plan national d'adaptation (PNA) ; programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) ; Communications Nationales ; documents nationaux de planification ; plans de réduction des risques de catastrophe.

Référence pertinente à la CCNUCC : « *Invite toutes les Parties à envisager de communiquer leurs entreprises en termes de planification de l'adaptation ou à considérer l'inclusion d'une composante d'adaptation dans leurs contributions prévues déterminées au niveau national* » (Appel de Lima pour l'action sur le climat, Décision 1/CP.20, paragraphe 12).

Compte tenu de la nature très variée des plans et activités d'adaptation et de leur caractère souvent transversal, il se peut tout à fait que les pays choisissent d'ajouter une section d'adaptation à leur INDC concernant les évaluations, mécanismes et processus existants. Cela permettrait de garantir que les efforts d'adaptation inclus aient été pleinement pris en compte dans le contexte des évaluations des besoins, priorités, capacités et bénéfices, impulsées par le pays. Il y a aussi de multiples occasions de lier l'action sur le climat de manière plus générale avec les objectifs globaux de développement du pays – y compris les retombées bénéfiques mutuelles entre les mesures d'adaptation et d'atténuation¹⁵, et leur potentiel positif, une fois déployées ensemble, pour accroître encore les capacités du pays. Dans la même optique, les INDC peuvent aussi souligner de manière utile un niveau d'ambition plus élevé à l'avenir, notamment en ce qui concerne le soutien requis en termes de renforcement des capacités, de financement et de transfert des technologies pour amplifier les plans actuels afin d'étayer une résilience plus large à faible intensité carbone dans le cadre du développement.

15 La base de traitement des synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation est abordée dans Garibaldi, J.A., Arias, G. 2014. "Enhancing Bold Collective Action: A Variable Geometry and Incentives Regime." Energeia, Londres. www.act2015.org/ACT%202015_Visible_Geometry_and_Incentives.pdf

Il existe plusieurs façons d'incorporer les activités d'adaptation dans les INDC :

- Certaines activités d'adaptation fourniront des retombées bénéfiques en termes d'atténuation, c.-à-d. qu'elles déboucheront sur des réductions des émissions de gaz à effet de serre ou sur une augmentation des puits de GES. Si c'est le cas, les bénéfices d'atténuation de ces activités devraient être inclus dans la section de l'INDC portant sur les mesures d'atténuation (et non pas dans cette section), parallèlement aux autres impacts sur les gaz à effet de serre, afin d'éviter tout risque de double comptage. Par exemple, les synergies entre les mesures d'adaptation et d'atténuation dans les petits États insulaires peuvent inclure l'offre et l'utilisation d'énergie, les infrastructures et les activités touristiques, ainsi que les fonctions et services associés aux zones humides du littoral.
- Certaines activités principalement entreprises à des fins d'atténuation peuvent aussi offrir des retombées bénéfiques en termes d'adaptation. Ainsi, des activités sylvicoles entreprises pour exercer un impact sur les gaz à effet de serre peuvent aussi fournir toute une gamme de bénéfices d'adaptation et de services écosystémiques, en fonction de leur emplacement. Dans ce cas, il serait utile d'indiquer ces retombées bénéfiques en termes d'adaptation dans la section de l'INDC portant sur les mesures d'adaptation de l'INDC.
- Enfin, il existe d'autres activités qui sont purement des activités d'adaptation mais qui sont cruciales pour le développement du pays et ou qui rendent possibles d'autres aspects de l'action sur le climat.
- D'une manière plus large, cette section de l'INDC pourrait capturer des plans et des priorités définis au niveau national aux fins de l'adaptation, de préférence dans un format concis, cohérent et coordonné, de manière à favoriser le suivi ultérieur des progrès accomplis.
- Le soutien national ou international requis en termes de technologie, de financement et de renforcement des capacités pour réaliser les activités d'adaptation énoncées ici pourrait être décrit dans le plan de mise en œuvre de l'INDC, parallèlement aux besoins analogues ayant trait à l'atténuation. Il est probable que le fait d'avoir un seul plan intégré de mise en œuvre présente des bénéfices en termes d'efficacité et d'efficacité.

3 Modèle pour les activités d'adaptation

Adaptation

Cette section pourra comprendre un aperçu de l'un ou l'autre des points suivants ou de chacun d'entre eux, dans la mesure où ils sont pertinents et où l'information est disponible au niveau national. Le pays X travaille à l'adaptation au changement climatique grâce aux mesures suivantes :

- Le rôle de l'adaptation dans la planification nationale du développement durable, y compris une déclaration de la vision et des objectifs à long terme. Cela peut couvrir une justification sommaire des ambitions du pays en termes d'adaptation par rapport aux besoins et aux bénéfices et cela devrait renvoyer à la description des impacts, des risques et des vulnérabilités face au climat énoncés dans la section sur la situation nationale. Les objectifs pourraient être exprimés par rapport à des secteurs clés ou des thématiques transversales, et en termes de cibles quantitatives ou d'objectifs orientés sur les processus, selon ce qui convient le mieux au pays et à ses plans existants.
- Les stratégies et plans nationaux d'adaptation existants, tels que les plans nationaux d'adaptation (PNA) et les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), y compris les éventuels plans de mise en œuvre correspondants et les progrès accomplis. Comme souligné dans la version provisoire du guide du WRI, le Groupe d'experts sur les Pays les moins avancés (LEG) a fourni un aperçu et des conseils concernant la préparation des PNA, en faisant ressortir beaucoup de points communs entre les processus de préparation d'un PNA et les éléments requis pour la composante « adaptation » d'une INDC. Il existe plusieurs autres documents de niveau national susceptibles de constituer le point de départ le plus approprié ou il se peut que les pays aient des résumés dans les communications nationales remises à la CCNUCC. L'INDC donne l'occasion de réunir plusieurs stratégies et procédures nationales de lutte contre le changement climatique afin de présenter un résumé concerté et cohérent des plans d'adaptation d'un pays définis à l'échelle nationale. Les pays peuvent choisir de présenter les plans par secteur, par thème ou par ministère de tutelle, en fonction de leur contexte et de leurs priorités.
- Évaluation qualitative des retombées bénéfiques en matière d'adaptation découlant d'activités d'atténuation. Beaucoup de projets d'action sur le climat peuvent fournir des retombées bénéfiques ou connexes en plus de l'objectif premier du projet. Ainsi, les programmes de reboisement parviennent non seulement à augmenter les puits de gaz à effet de serre et donc contribuent à l'atténuation de l'impact des changements climatiques mais ils peuvent aussi protéger les ressources en eau et donc contribuer à l'adaptation au changement climatique.
 - Soutien financier actuel pour l'adaptation et besoins futurs.
 - Identification des principales lacunes, des obstacles et des besoins de soutien (y compris en termes de renforcement des capacités techniques et financières) requis pour exécuter les actions nationales d'adaptation telles qu'elles figurent dans les stratégies nationales. Il est possible de différencier ses éléments entre les besoins à long terme et à court terme.
- Plans pour le suivi et la notification des activités d'adaptation, de préférence en incluant des paramètres susceptibles d'être utilisés pour suivre les progrès dans la mise en œuvre et l'efficacité des activités d'adaptation. Il existe actuellement toute une variété d'approches en matière de suivi de l'adaptation et l'INDC donne aux pays une opportunité d'évoluer vers un système plus rigoureux et plus robuste de suivi et de révision, basé sur le cadre d'activités énumérées dans cette section. Cela peut comprendre les mesures existantes pour capturer les impacts des projets et des activités d'adaptation ou des plans pour intégrer l'adaptation dans des systèmes nationaux plus vastes de mesure et de planification.

Pour certains pays, il conviendra d'inclure dans l'INDC un aperçu des plans d'adaptation pertinents au niveau infranational ou sectoriel, soit en plus de l'information relative au niveau national soit à sa place, s'il n'existe pas de plan ou programme d'activités d'adaptation formellement établi au niveau national.

Il est possible d'inviter le lecteur à se reporter aux documents existants (tels que les sources de données énumérées plus haut) pour obtenir un complément d'information.

3 Adaptation

L'adaptation au changement climatique est une priorité clé pour le pays X et nous déployons d'ores et déjà des initiatives pour intégrer l'adaptation dans notre développement national, notamment dans les secteurs de l'eau, la santé, la foresterie et l'agriculture. Cela tient au fait que le pays X est particulièrement vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes comme les cyclones et les vagues de chaleur et les scientifiques prédisent qu'à l'avenir ces phénomènes et d'autres impacts du changement climatique deviendront plus graves et plus fréquents. Certaines régions données (p. ex. Y et J) connaissent déjà une aggravation régulière des sécheresses et des plans d'action aux fins de l'adaptation au niveau régional sont en place pour répondre aux besoins des secteurs qui sont déjà particulièrement touchés. Durant les cinq dernières années, d'autres régions (p. ex. M et P) ont subi les pires inondations du demi-siècle écoulé. Il est également estimé (insérer ici la référence bibliographique) qu'un réchauffement climatique de 2°C impliquerait de graves pertes économiques pour le secteur caféier du pays X, secteur qui contribue à plus de 40 % des exportations du pays X.

La vision à long terme du pays X est de garantir que les moyens d'existence de sa population pourront prospérer malgré les changements attendus des conditions climatiques, tels que les sécheresses et les vagues de chaleur, pour qu'il puisse atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à [insérer l'année]. Pour garantir que l'adaptation au changement climatique soit intégrée dans tous les secteurs et les politiques clés, le pays X a créé un Comité national de lutte contre le changement climatique afin de coordonner les efforts. Par ailleurs, le pays X est résolument décidé à protéger les groupes les plus vulnérables et il veillera à ce que toutes ses politiques et ses actions soient guidées par des principes d'équité et d'égalité des droits et opportunités pour les femmes et les hommes. Un complément d'information concernant les principales vulnérabilités du pays X, y compris les variations régionales et la vision à long terme du pays, est présenté dans le [plan national de développement] et dans son importante [stratégie d'adaptation].

Les priorités et plans d'adaptation sont présentés dans le programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) rédigé en 2010. En outre, le pays X a déjà lancé la procédure d'élaboration de son plan national d'adaptation (PNA), qui devrait être achevé en 2016. Parallèlement au PNA, nombreuses sont les communes qui ont commencé à élaborer leurs propres stratégies d'adaptation qui s'inspireront de la stratégie nationale. Beaucoup de programmes clés identifiés dans le PANA sont soit terminés soit en cours de mise en œuvre, tels que le système national d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle et l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique des secteurs clés. Pour une liste plus complète des projets et des initiatives actuels et prévus, veuillez consulter le PANA du pays X [lien à la référence en ligne].

Le pays X reconnaît que l'action sur le climat nécessite une approche holistique et reconnaît aussi que beaucoup d'activités engendreront des bénéfices sur le plan à la fois de l'adaptation et de l'atténuation. Ainsi, le programme national de boisement du pays X (lien à la stratégie pour obtenir un complément d'information) vise à accroître le couvert national forestier de 2 % par an au cours des 15 prochaines années ; ce faisant, le pays X d'une part protégera les moyens d'existence et les ressources en eau de sa population et d'autre part augmentera les puits nationaux de gaz à effet de serre.

Bien que le pays X ait déjà mis en œuvre plusieurs initiatives clés d'adaptation, il demeure vulnérable aux impacts du changement climatique. Afin d'accroître sa résilience au changement climatique, il est estimé que les besoins financiers à court terme du pays X s'élèvent à X USD d'ici à 2020 et Y USD d'ici à 2030 [citer la source]. Toutefois, ces estimations partent de l'hypothèse que le réchauffement planétaire sera limité à 2°C et les coûts attendus seront donc plus élevés si l'action collective ne parvient pas à maintenir le réchauffement en dessous de ce seuil. Parmi les programmes clés qui ont été mis en avant comme des priorités nationales d'adaptation, on peut citer « L'intégration du changement climatique dans l'agriculture », « Une utilisation et une planification des ressources en eau adaptées au climat », le « Programme national de reboisement » et les « Moyens d'existence durables ». Ce sont des programmes à long terme qui renforcent les capacités des communautés locales à s'adapter au changement climatique. Pour obtenir des informations détaillées sur ces programmes ainsi que sur d'autres, y compris leurs impacts et leurs coûts attendus, veuillez consulter [lien à la référence en ligne]. Par ailleurs, de nouvelles ressources sont requises pour mieux comprendre les impacts à long terme du changement climatique (notamment sur les précipitations et les températures) et les implications socioéconomiques respectives pour les différents secteurs du pays X. Le pays X a aussi identifié comme besoin prioritaire un renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et local en matière de planification et de coordination de l'adaptation.

Enfin, le pays X reconnaît que le suivi-évaluation des politiques et programmes d'adaptation revêt une importance cruciale pour faire en sorte que les ressources soient ciblées sur les mesures qui donneront les meilleures chances d'accroître la résilience de sa population. Le développement d'indicateurs clés d'adaptation est déjà exploré dans le Programme intitulé « Utilisation et planification des ressources en eau adaptées au changement climatique » et les principaux enseignements à retenir seront mis en commun avec l'ensemble des programmes. L'objectif consiste à intégrer des indicateurs d'adaptation et de vulnérabilité dans le système national de suivi, notification et vérification (MRV) qui est actuellement en cours de développement.

4. Processus de planification

Objectif : Cette section donne un aperçu des processus nationaux existants ou planifiés de suivi et d'appui à la mise en œuvre de l'INDC.

Parmi les principales sources de données pourraient figurer : des processus nationaux et infranationaux formels et informels de planification du développement, une législation, des politiques ou des plans d'action sur le climat, des stratégies de croissance verte, des informations sur les structures et procédures institutionnelles liées à la planification des politiques sur le climat ; le système MRV tiré des rapports biennaux actualisés ou des Communications Nationales.

Référence pertinente à la CCNUCC : « ... les informations à fournir par les Parties qui font part de leur contribution prévue déterminée au niveau national, afin de renforcer la clarté, la transparence et la compréhension, peuvent notamment inclure, entre autres et le cas échéant, ... les processus de planification... » (Appel de Lima pour l'action sur le climat ; Décision 1/CP.20, Paragraphe 14).

4 Modèle pour le processus de planification

Processus de planification

Il semble qu'il y aurait plus de cohérence avec le reste du modèle si cette section commençait par une phrase du genre...Le pays X a mis en place les processus de mise en œuvre et de suivi ci-après pour son INDC. La présente section peut inclure un aperçu sur l'un quelconque des éléments ci-dessous, ou chacun d'eux, le cas échéant :

- processus de planification ou autres, existants ou proposés, au niveau national ou infranational, pour la mise en œuvre et le suivi des activités liées au changement climatique et leur financement ;
- processus nationaux de suivi-évaluation des politiques en matière de climat ;
- processus MRV nationaux pour les émissions de gaz à effet de serre ;
- législation, politiques ou plans d'action nationaux existants en matière de changement climatique, sur lesquels reposera la contribution ;
- plans sectoriels clés, p. ex. énergie, eau, agriculture ;
- activités de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Il est probable que les documents existants (tels que ceux énumérés plus haut) esquissent déjà les processus de planification pertinents pour l'exécution et le suivi de la mise en œuvre de la contribution. Par conséquent, il sera peut être possible de résumer les points clés de ces documents et d'inviter le lecteur à s'y reporter pour obtenir un complément d'information.

Ci-dessous figure un exemple indicatif d'une section 4 dûment remplie.

EXEMPLE
INDICATIF

4 Processus de planification

Le pays X a l'intention d'appuyer la soumission de son INDC par la mise en œuvre de la politique exhaustive de lutte contre le changement climatique énoncée dans son plan national d'action sur le climat. Le plan comprend les éléments suivants :

- *plans d'action sectoriels couvrant toutes les activités résumées plus haut, sous la direction des ministères de tutelle compétents ;*
- *des synergies avec le plan national de développement ;*
- *un appui sur la Stratégie de développement à faibles émissions ;*
- *un Comité national du changement climatique, dirigé par le Vice-Premier Ministre, soutenu par un Secrétariat en charge du changement climatique au sein du ministère de l'Environnement et des Forêts ;*
- *un système national MRV proposé sur le climat (à développer et mettre en œuvre), englobant un inventaire des gaz à effet de serre, un cadre MRV pour les MAAN, un cadre S&E de l'adaptation et un système de suivi des financements climat ;*
- *le soutien d'initiatives sur l'engagement des parties prenantes et le renforcement des capacités ;*
- *un projet de loi sur le changement climatique qui sera proposé en 2015.*

5. Moyens de mise en œuvre

Objectif : Cette section décrit le soutien international sous forme de financement, de renforcement des capacités, de transferts de technologies ou autres liés à l'INDC ; les informations fournies peuvent aider les partenaires internationaux à mieux comprendre les besoins et à cibler leur soutien. Cette section peut aussi bien couvrir l'atténuation que l'adaptation.

Parmi les principales sources de données pourraient figurer : les évaluations des besoins de technologie ; les stratégies ou plans d'action nationaux et infranationaux sur le climat ; les stratégies de croissance verte ; les évaluations des besoins de capacités ; le soutien bilatéral et multilatéral au pays à ce jour ; les évaluations des besoins d'investissements ; les MAAN, les PANA, les CPEIR (Examens institutionnels et dépenses publiques pour le climat).

Référence pertinente à la CCNUCC : S/O

5 Modèle pour les moyens de mise en œuvre

Moyens de mise en œuvre

Le pays X a besoin du soutien suivant afin de mettre en œuvre son INDC Cette section peut inclure un aperçu sur l'un quelconque des éléments ci-dessous ou sur chacun d'entre eux :

- soutien financier – la contribution financière intérieure attendue, ainsi que les dépenses intérieures actuelles consacrées à l'action sur le climat ; l'échelle et le type de besoins de financement international ayant trait à l'INDC ;
- appui au renforcement des capacités – cela peut inclure le soutien requis pour suivre et mettre en œuvre l'INDC, y compris les politiques, stratégies sectorielles et projets sous-jacents qui y contribueront ;
- transfert de technologies – l'échelle et le type de technologies écologiquement durables liées à l'INDC.

On pourra fournir un aperçu des besoins du pays ou une ventilation plus détaillée par intervention/secteur. Dans la mesure du possible, des détails complémentaires seront fournis, y compris : à quel moment le soutien est requis, le montant du financement international pouvant être requis, en précisant séparément la hauteur de l'éventuelle contribution financière pertinente du pays.

Il est possible d'inviter le lecteur à se reporter aux documents existants (tels que les sources de données énumérées plus haut) pour obtenir un complément d'information.

Ci-dessous figure un exemple indicatif d'une section 5 dûment remplie.

EXEMPLE
INDICATIF

5 Moyens de mise en œuvre

L'INDC du pays X comprend une contribution conditionnelle et inconditionnelle ; la contribution inconditionnelle suppose uniquement

une action unilatérale (pas de soutien international supplémentaire), alors que la contribution conditionnelle suppose qu'un soutien international sera requis. Le tableau ci-dessous résume le soutien international qui serait requis pour mettre en œuvre la contribution conditionnelle, avec un soutien souhaité dans trois domaines précis : financement, transfert de technologie et renforcement des capacités.

Par ailleurs, un soutien international est requis pour appuyer la mise en œuvre du plan national d'adaptation du pays X. Le pays X estime que le coût de l'adaptation au changement climatique s'est élevé approximativement à XX millions USD entre 2004 et 2014, la majeure partie étant financée à partir de sources internationales. Les estimations initiales indiquent qu'il faudra encore une somme au moins égale à ce niveau de financement dans la décennie à venir et par la suite, en raison des impacts accrus du changement climatique.

Nom de l'activité	Description	Soutien requis	Type de soutien requis (financement, transfert de technologie, renforcement des capacités)	Quand le soutien est-il requis ?	Si un appui financier est requis, veuillez le préciser	
					Budget national disponible (USD)	Soutien financier requis (USD)
Plan cadre sur les énergies renouvelables	80 % de la production existante d'énergie à base de charbon et de diesel sera remplacée par des centrales hydroélectriques, photovoltaïques et à énergie éolienne.	Pour atteindre cet ambitieux programme, il faudra des technologies renouvelables ainsi qu'un soutien financier afin d'entreprendre des études de faisabilité et d'obtenir des conditions de financement attractives.	Soutien financier, transfert technologique.	2015–2030.
Mise à jour requise de l'inventaire des gaz à effet de serre	Une compréhension approximative des lignes directrices 2006 du GIEC ainsi qu'un manque de ressources pour la collecte de données font que l'inventaire des gaz à effet de serre n'a pas été actualisé depuis 1996.	Renforcement des capacités, soutien financier pour permettre à TA d'actualiser l'inventaire des gaz à effet de serre.	Renforcement des capacités, soutien financier.	Aussitôt que possible.

<i>Nom de l'activité</i>	<i>Description</i>	<i>Soutien requis</i>	<i>Type de soutien requis (financement, transfert de technologie, renforcement des capacités)</i>	<i>Quand le soutien est-il requis ?</i>	<i>Budget national disponible (USD)</i>	<i>Soutien financier requis (USD)</i>
<i>Programme d'amélioration des moyens d'existence en zones rurales</i>	<i>Ce programme de résilience au climat comprend l'expansion de petites centrales hydroélectriques pour fournir de l'électricité à des communautés et des entreprises en zones rurales, en remplaçant la production d'électricité hors réseau à base de diesel. 20 % du financement de ce programme proviendra de ressources intérieures.</i>	<i>Des subventions sont requises pour faire de l'hydroélectricité une technologie plus abordable.</i>	<i>Soutien financier.</i>	<i>2015–2020.</i>	<i>...</i>	<i>...</i>
<i>Plan national d'adaptation</i>	<i>Le PNA détaille un plan d'action pour améliorer la résilience au climat du pays X [lien à une référence en ligne].</i>	<i>Voir l'Annexe 1 du PNA, [lien à une référence en ligne].</i>	<i>Soutien financier, renforcement des capacités, transfert technologique.</i>	<i>2015–2030.</i>	<i>...</i>	<i>...</i>

Ce document est le fruit d'un projet commandité par l'intermédiaire de l'Alliance pour le Climat et le Développement (Climate and Development Knowledge Network – CDKN). CDKN est un programme financé par le Département britannique pour le développement international (DFID) et la Direction générale pour la coopération internationale des Pays-Bas (DGIS) au profit des pays en développement. Les points de vue et les informations contenus ici ne sont pas nécessairement ceux que partagent ou appuient le DFID, la DGIS ou les entités qui gèrent l'exécution de CDKN, lesquels déclinent toute responsabilité concernant lesdits points de vue, l'intégrité ou l'exactitude des informations présentées ou toute fiabilité qui pourrait leur être accordée.

Cette publication a purement été élaborée à titre d'orientation générale sur des questions d'intérêt et elle ne saurait constituer une source de conseils professionnels. Nul ne devrait agir sur la foi des informations contenues dans la présente publication sans avoir obtenu un avis professionnel spécifique. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite, n'est donnée quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans cette publication et, dans la mesure de ce qu'autorise la loi, les entités gérant le programme CDKN n'acceptent ni n'assument aucune responsabilité ni devoir de diligence pour les conséquences de vos actes ou des actes de toute autre personne, ou de l'absence d'action, résultant des informations contenues dans cette publication, ni pour les conséquences de toute décision prise sur la foi de ces informations.

La gestion de l'exécution du programme CDKN est prise en charge par PricewaterhouseCoopers LLP et par une alliance d'organisations comprenant la Fundación Futuro Latinoamericano, LEAD Pakistan, l'Overseas Development Institute et SouthSouthNorth.

